



PREFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

COMMUNE DE
VILLENEUVE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

**CARTE DU ZONAGE REGLEMENTAIRE
INONDATIONS / MOUVEMENTS DE TERRAIN**

Echelle : 1 / 2500

Approuvé par arrêté préfectoral

n° 2018-296-004

du 23 Octobre 2018

SERVICE INSTRUCTEUR
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

REALISATION
SOCIETE D'INGENIERIE DES MOUVEMENTS DE SOLS ET DES RISQUES NATURELS
(MSRN)

Octobre 2018

Niveau de contrainte

- Zone rouge : INCONSTRUCTIBLE *
- Zone bleue : CONSTRUCTIBLE SOUS CONDITIONS
- Zone bleue : CONSTRUCTIBLE SOUS CONDITIONS FAIBLES **
- Zone blanche : CONSTRUCTIBLE SANS CONTRAINTE SPECIFIQUE ***

* sauf exceptions (voir règlement)
** présence uniquement de retrait/gonflement des argiles
*** vis-à-vis des risques naturels définis par le PPR

Limite communale

